

**Participent à cette séance de travail :**

▪ Représentants du collègue salarié :

Christophe CHEVALIER, Nathalie DEMONGODIN, Sandrine DESMOULINS, Nathalie GUILLOTON, William ASQUIN, Christophe VICIER, Jean Michel CARRERE, Jean Marc FOURNIER, Didier THOMAS, Xavier CHAUVIN, Eric DE BECKER, Stéphanie COUT, Thierry GENAUDEAU, Nathalie GROLEAU

▪ Représentants du collègue employeur :

Jean-Pierre GROS, Marie-Frédérique DO COUTO, Yann RIVIERE, Nathalie LAPORTE, Marc VERNIER, Gérard GOMEZ, Nathalie GAUTHIER, Karine DESROSES, Yvon SETZE, Geneviève BRANGE, Paul CHAPUT, Didier GOURAUD, Marcel DEMARTY, Eric FAUCHER

▪ Direction des ressources humaines :

Nadège AURIAT

▪ Membres avec voix consultative :

1. Secrétaire Général Expert : Ghislain KLEIJWEGT

2. Délégués syndicaux des Organisations syndicales représentatives avec voix consultative :

CFDT : Dominique VOUILLAT, Michel CHEZAUD

CGT : Isabelle BEXIGA et Antoine COUSSEAU

FO : José ROBALO et Marie-Christine BOUYER

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation des PV des CPRT du 20 octobre et du 10 novembre 2020
2. Informations liées à la Régionalisation : accords locaux, groupe de travail Mutuelle, groupes de travail dans le cadre de la démarche GPEC
3. Validation des jours RTT employeur 2021
4. Informations sur le Plan de Développement des Compétences
5. Questions diverses

## Point 1

### **Validation des PV des CPRT du 20 octobre et du 10 novembre 2020**

- ✓ Le PV de la CPRT du 20 octobre 2020 est adopté à l'unanimité (intégrant l'ajout de la présence de Michel CHEZAUD)
- ✓ Le relevé de décisions ainsi que le PV de la CPRT du 10 novembre 2020 sont adoptés à l'unanimité
- ✓ La date de la prochaine CPRT est arrêtée au 18 janvier 2021 à 15h

## Point 2

### **Informations liées à la Régionalisation : accords locaux, groupe de travail Mutuelle, groupes de travail dans le cadre de la démarche GPEC**

#### **Règlement des services**

- ✓ Le règlement de services sera envoyé à toutes les CMA pour diffusion aux agents dès retour des modifications à apporter suite à la CPN 56

#### **Accord local**

- ✓ Il est acté à l'unanimité des deux collèges une souplesse sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 pour la mise en conformité du temps aux règles statutaires de travail des professeurs
- ✓ Il est acté à l'unanimité des deux collèges une souplesse sur le mois de janvier 2021 pour la mise en œuvre des cycles de travail du personnel administratif

## Point 5

### Questions diverses

- ✓ Il est acté par les deux collèges que les points suivant seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine CPRT :
- Grille nominative des emplois de la CMAR
- Présentation de la compilation des PDC 2021
- Validation des jours RTT employeur